

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet STATION SERVICE PRIVATIVE sur la commune principale de l'AIOT 6 Rue de la Montagne de Maisse 91490 Milly-la-Forêt.

La référence de votre dossier est A-4-GPIK175S7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 01/03/2024 à 09h52 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **96620172500043**

Raison sociale **TRAVAUX PUBLICS DE SOISY**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

6 RUE MILLY-LA-FORET

91490 MILLY LA FORET

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Président**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **STATION SERVICE PRIVATIVE**

Description des activités :

- Distribution et stockage de carburants à destination de véhicules moteurs - Installation privative distribuant que du Gasoil, SP95, GNR et ADBLUE

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **6 Rue de la Montagne de Maisse 91490 Milly-la-Forêt**

X : 657758

Y : 6811028

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
					1 - VOLUME ANNUEL : SP95 : 23m3 - GO: 450m3 - GNR : 170m3 - ADBLUE : 13m3 2 -

1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 643 m3	DC	STOCKAGE CARBURANTS : (Rubrique 4734) - 1 Cuve de 50m3 : 8.7 m3 SP95 / 25m3 GO / 10m3 GNR / 6.3m3 ADBLUE. DE : double enveloppe avec détection des fuites soit 40T (NON DC)
------	--------	------------------	--------------------------------	----	---

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les boues d'hydrocarbures et résidus associés au fonctionnement des séparateurs hydrocarbures, les déchets susceptibles d'être souillés par des hydrocarbures (gants, tissus...) sont considérés comme Déchets Industriels Spéciaux (D.I.S) Ces déchets seront collectés par une société agréée. L'opération d'entretien et nettoyage des séparateurs aura une fréquence annuelle. Les déchets assimilables aux ordures ménagères laissées par le client Les déchets assimilables aux ordures ménagères seront éliminés par la commune hebdomadairement

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Présence d'une ou deux bornes incendies à distance réglementaire de l'installation**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Mise en place d'un système d'extinction automatique avec détecteurs thermiques et avec une commande manuelle qui double cette action. ainsi que des moyens de protection individuelle tel que la couverture anti-feu et extincteur manuel. Des consignes de sécurité sont affichées sur le site pour prévenir des secours...

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt
---	----------------------

20200482	16/12/2020
----------	------------

**Organisme
en charge
de l'
instruction**

Service
prefectoral
de
l'Essonne

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)